

Chaque employé(e) compte!

Ian Robillard  
Enseignant en éducation physique

Vanessa Gomez  
Agente de développement en équité, diversité et inclusion

Centre de services scolaire Marie-Victorin  
Québec



## Orthopédagogue professionnel(le) - Centre d'éducation des adultes Antoine-Brossard

Centre de services scolaire Marie-Victorin

📍 5885 Avenue Auteuil, Brossard, Québec J4Z 1M9 | Sur place    👤 1 Poste disponible    📅 Expire à l'externe le : 2 juin 2024

### DESCRIPTION DU POSTE

Le Centre d'éducation des adultes Antoine-Brossard est à la recherche d'un(e) orthopédagogue professionnel(le) pour combler un poste régulier à temps partiel (17h30/semaine).

**Vous souhaitez travailler pour une organisation qui a à cœur la réussite de ses élèves tout comme le bien-être de ses employés(es)?**

Le Centre de services scolaire Marie-Victorin compte sur vous!

### Profil du CSS Marie-Victorin

**Une organisation prônant la bienveillance, l'engagement, la collaboration et l'innovation!**

- Plus de 45 000 élèves, jeunes et adultes
- Plus de 5 000 employés
- 74 établissements situés à Brossard, Saint-Lambert et Longueuil (arrondissements de Greenfield Park, Saint-Hubert et Vieux-Longueuil)
- Un des plus importants employeurs de la Rive-Sud

### Avantages du CSS Marie-Victorin\* :

\* applicables selon votre type d'affectation, nos règles et procédures ainsi que la convention collective

- Rémunération et avantages sociaux attrayants
- Collaboration avec une équipe multidisciplinaire engagée et dynamique
- Accès à un programme d'insertion professionnelle (mentorat et autres dispositifs d'insertion)
- Conciliation travail-famille
- Autonomie professionnelle dans l'exercice de ses fonctions
- Vaste choix de formations pertinentes à la fonction
- Remboursement de perfectionnement et de frais de scolarité sous certaines conditions
- Programme favorisant le bien-être au travail
- Rabais variés avec des partenaires externes destinés aux employés
- Accès au programme d'aide aux employés
- Six semaines de vacances, de congés et plusieurs jours fériés (selon la convention collective)
- Sept jours de congé pour maladie ou pour affaires personnelles (selon la convention collective)

### Profil de l'orthopédagogue professionnel(le)

#### Votre rôle

L'orthopédagogue professionnel(le) procède au dépistage, à l'évaluation et à l'accompagnement des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'apprentissage toutes disciplines confondues ainsi qu'à l'identification de leurs besoins et de leurs capacités, à la conception et la réalisation de programmes de rééducation visant à corriger des difficultés d'apprentissage au plan des habiletés cognitives ou des compétences et assume un rôle conseil et de soutien auprès des enseignant(e)s et des autres intervenant(e)s scolaires.

📅 Entrée en fonction :  
7 août 2024

📁 Type d'emploi :  
Poste régulier / Temps partiel

🕒 Quarts de travail :  
Jour

🕒 Heures de travail :  
17.50 h/sem.

💰 Salaire :  
\$27.08 - \$47.98 CAD Taux horaire

👥 Syndiqué :  
Oui

#### Documents requis

✅ CV

#### Documents facultatifs

✅ Lettre de motivation

✅ Diplômes / Certificats

✅ Relevé de notes

✅ Évaluation comparative des diplômes

## Vos responsabilités

- Participer à l'élaboration et à la mise en application du plan de travail du service d'orthopédagogie tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs;
- Contribuer au dépistage et à la reconnaissance des élèves vivant des difficultés, et ce, dans une optique de prévention et d'intervention;
- Participer avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et à la révision du plan d'intervention de l'élève en y intégrant, s'il y a lieu, son plan d'action;
- Participer avec les enseignant(e)s à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies et projets visant à aider les élèves qui présentent ou sont susceptibles de présenter des difficultés d'apprentissage;
- Accompagner et conseiller les autres intervenant(e)s scolaires des élèves en difficulté d'apprentissage; planifier, organiser et animer des activités de formation;
- Concevoir, élaborer et adapter du matériel en fonction des besoins et des capacités de l'élève;
- Conseiller et soutenir les intervenant(e)s scolaires en matière d'intégration d'élèves en classe ordinaire et leur proposer des moyens d'intervention ou des activités appropriées à la situation de l'élève;
- Préparer et assurer la mise à jour des dossiers selon les règles définies par le centre de services scolaire, rédiger des notes évolutives de ses suivis ainsi que le bilan des interventions et en faire l'évaluation;
- Élaborer et animer des ateliers de formation destinés aux élèves et aux enseignants afin de les informer sur des stratégies reconnues comme étant efficaces en soutien aux apprentissages;
- Participer aux rencontres des orthopédagogues et collaborer aux projets de développement professionnel.

Pour consulter les détails du poste, [cliquez ici](#) et référez-vous à la page 29 (**orthopédagogue**) du plan de classification du personnel professionnel.

## Vos forces

- Bienveillance
- Esprit d'analyse
- Capacité d'adaptation
- Autonomie professionnelle
- Bonne gestion du temps et des priorités
- Capacité de collaborer avec une équipe multidisciplinaire

## Vos qualifications et votre expérience

- Diplôme universitaire de 1er cycle en orthopédagogie, en adaptation scolaire ou dans un autre champ de spécialisation approprié à l'emploi
- Aptitude à accompagner les élèves en français et en mathématiques
- Capacité à développer et adapter des outils d'évaluation
- Habilité à travailler auprès d'une clientèle issue de l'immigration
- Expérience à l'éducation des adultes (atout)
- Réussite à un test de français écrit (rédaction)

## Votre rémunération et votre horaire

Taux horaire entre 27,08 \$ et 47,98 \$, selon votre scolarité et votre expérience

*Note : L'orthopédagogue professionnel(le) qui se situe au 18e échelon de son échelle de traitement reçoit une majoration de traitement correspondant à l'écart entre le taux maximum de son échelle de traitement et le taux maximum de l'échelle de traitement des enseignants des centres de services scolaires et des commissions scolaires.*

Le travail s'effectue majoritairement de jour, mais il peut être requis de travailler en soirée occasionnellement puisque le centre accueille de la clientèle de jour et de soir.

**Par votre intérêt, vos compétences et vos connaissances, vous contribuerez à nos nombreux projets, défis et surtout, à notre mission ultime : [la réussite de tous nos élèves!](#)**

**Vous avez ce profil? Postulez sans tarder pour joindre la magnifique équipe du CSS Marie-Victorin, où chaque candidat(e) compte!**

Le CSS Marie-Victorin est engagé dans un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les minorités ethniques et visibles, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent être assistées pour le processus de présélection ou de sélection.

Le personnel du CSS Marie-Victorin est soumis à la Loi sur la Laïcité de l'État. Cette loi prévoit, entre autres choses, l'interdiction pour les enseignants(es), les directions et directions adjointes d'établissement, embauchés(es) après le 27 mars 2019, de porter un signe religieux et l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSS Marie-Victorin d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette loi : [Loi sur la laïcité de l'État](#).

Le CSS Marie-Victorin remercie tous les candidats(es) de leur intérêt, mais ne communiquera qu'avec les personnes retenues pour le processus de sélection.

## AVANTAGES



Vaste choix de formations pertinentes à la fonction



Rabais variés avec des partenaires externes destinés aux employés



Programme favorisant le bien-être au travail



Collaboration avec une équipe multidisciplinaire engagée et dynamique



Accès à un programme d'insertion professionnelle (mentorat et autres dispositifs d'insertion)



Accès au programme d'aide aux employés



Rémunération et avantages sociaux attrayants



Conciliation travail-famille



Six semaines de vacances, de congés et plusieurs jours fériés (selon la convention collective)



Sept jours de congé pour maladie ou pour affaires personnelles (selon la convention collective)



Autonomie professionnelle dans l'exercice de ses fonctions